



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 9 décembre 2024**

**79 élus présents (104 en exercice, 14 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**STRUCTURES PETITE ENFANCE : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU  
TITRE DE L'ANNEE 2024 – VERSEMENT DES SOLDES (232/7.5.6/2523C)**

Mulhouse Alsace Agglomération contribue au fonctionnement des structures Petite Enfance permettant un accueil varié et de qualité des enfants de moins de 4 ans.

Comme indiqué dans les conventions d'objectifs conclues au titre de l'année 2024, il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser le versement du solde de la subvention 2024.

Certaines structures Petite Enfance ayant connu des évolutions dans leur activité (besoins structurels, augmentation des capacités d'accueil), un complément de subventions leur sera versé :

- Multi-accueil La Grande Ourse : Passage de 45 places à 50 places à compter de la rentrée 2024
- Multi-accueil Lavoisier : Passage de 20 à 35 places à compter du premier trimestre 2024
- Multi-accueil Les Petits Soleils : Evolution de la subvention pour prendre en compte des besoins structurels

Le détail des versements est précisé dans le tableau ci-dessous :

STRUCTURES	SUBVENTION 2023	ACOMPTES VERSES 2024	SOLDES 2024	AVENANT 2024	SUBVENTION 2024
<b>Multi-accueils (MA) et jardins d'enfants (JE)</b>					
Association Illzach - Multi-accueil La Grande Ourse	201 310,00 €	177 249,60 €	24 060,40 €	60 835,00 €	262 145,00 €
Association Illzach - Multi accueil Les Petits Pêcheurs de Lune	217 197,00 €	157 556,00 €	59 641,00 €		217 197,00 €
CSC AFSCO - Multi accueil Les Petits Soleils	227 626,00 €	182 100,80 €	45 525,20 €		227 626,00 €
CSC AFSCO - Multi accueil Les Etoiles Filantes	86 774,00 €	69 419,20 €	17 354,80 €		86 774,00 €
CSC Bel Air - Multi accueil	311 949,00 €	249 559,20 €	62 389,80 €		311 949,00 €
CSC Lavoisier - Multi accueil Lavoisier	157 526,00 €	126 020,80 €	31 505,20 €	64 000,00 €	221 526,00 €
CSC Lavoisier - Multi accueil Caroline FRITZ	319 553,00 €	255 642,40 €	63 910,60 €		319 553,00 €
CSC Porte du Miroir - Multi-accueil Le Carrousel	231 135,00 €	184 908,00 €	46 227,00 €		231 135,00 €
Association Claire Joie - Multi accueil	87 562,00 €	70 049,60 €	17 512,40 €		87 562,00 €
Association Claire Joie - Jardin d'Enfants	58 376,00 €	46 700,80 €	11 675,20 €		58 376,00 €
Association Les Petits Soleils - Multi accueil	281 180,00 €	224 944,00 €	56 236,00 €	15 000,00 €	296 180,00 €
Accueil Enfants Drouot - Multi accueil Babill	460 694,00 €	368 555,20 €	92 138,80 €		460 694,00 €
Association Couleurs de Vie - Multi-accueil	423 267,00 €	461 124,00 €	84 663,65 €		545 787,65 €
Association Couleurs de Vie – Jardin d'enfants	153 138,00 €		30 617,35 €		30 617,35 €
Association Atelier de la Vie - Multi-accueil	98 182,70 €	142 811,20 €	19 636,54 €		162 447,74 €

Association Atelier de la Vie – Jardin d'enfants	80 331,30 €		16 066,26 €		16 066,26 €
Association Porte Haute - Multi accueil Jean Frédéric OBERLIN	220 638,00 €	176 510,40 €	44 127,60 €		220 638,00 €
<b>STRUCTURES</b>	<b>SUBVENTION 2023</b>	<b>ACOMPTES VERSES 2024</b>	<b>SOLDES 2024</b>	<b>AVENANT 2024</b>	<b>SUBVENTION 2024</b>
Association La Ribambelle - Multi-accueil -Pfastatt	109 936,00 €	87 948,80 €	21 987,20 €		109 936,00 €
Association Les Eglantines - Multi accueil	264 730,00 €	211 784,00 €	52 946,00 €		264 730,00 €
CSC La Passerelle - Multi accueil Le Trèfle	162 268,00 €	129 814,40 €	32 453,60 €		162 268,00 €
Association La Ribambelle - Wittenheim	166 914,00 €	133 531,20 €	33 382,80 €		166 914,00 €
<b>Sous-total MA et Jardins d'enfants</b>	<b>4 320 287,00 €</b>	<b>3 456 229,60 €</b>	<b>864 057,40 €</b>	<b>139 835,00 €</b>	<b>4 460 122,00 €</b>
<b>Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP)</b>					
CSC AFSCO - LAEP	2 592,00 €	2 073,60 €	518,40 €		2 592,00 €
CSC Bel Air - LAEP	6 508,00 €	5 206,40 €	1 301,60 €		6 508,00 €
CSC La Passerelle - LAEP	34 718,00 €	27 774,40 €	6 943,60 €		34 718,00 €
<b>Sous-total LAEP</b>	<b>43 818,00 €</b>	<b>35 054,40 €</b>	<b>8 763,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>43 818,00 €</b>
<b>Relais Petite Enfance (RPE)</b>					
Association La Ribambelle - RPE - Pfastatt	14 745,00 €	11 796,00 €	2 949,00 €		14 745,00 €
Association Les Eglantines - RPE	22 758,00 €	18 206,40 €	4 551,60 €		22 758,00 €
CSC La Passerelle - RPE	17 410,00 €	13 928,00 €	3 482,00 €		17 410,00 €
<b>Sous-total RPE</b>	<b>54 913,00 €</b>	<b>43 930,40 €</b>	<b>10 982,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>54 913,00 €</b>
<b>TOTAL PETITE ENFANCE</b>	<b>4 419 018,00 €</b>	<b>3 535 214,40 €</b>	<b>883 803,60 €</b>	<b>139 835,00 €</b>	<b>4 558 853,00 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :

Chapitre 65 - Fonction 4221 - Article 65748

Service gestionnaire et utilisateur : 232

Ligne de crédit 3819 : subvention fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le versement du solde (avenants compris), pour un montant total de 1 023 638,60 €
- approuve les avenants joints en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer les avenants et toute pièce nécessaire à leur exécution

PJ : Projet d'avenants aux conventions d'objectifs

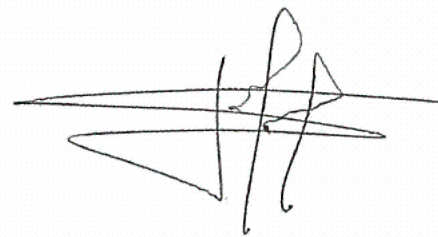
Ne prennent pas part au vote (15) : Rachel BAECHEL, Jean-Yves CAUSER (représenté par Beytullah BEYAZ), Pierrette KEMPF, Pierre LOGEL, Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Michèle LUTZ, Catherine MATHIEU-BECHT, Josiane MEHLEN, Véronique MEYER, Paul QUIN, Catherine RAPP (représentée par Alain COUCHOT), Chantal RISSER, Christiane SCHELL, Jean-Luc SCHILDKNECHT et Philippe WOLFF (représenté par André GIRONA). La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Luc Schildknecht in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'S'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Handwritten signature of Fabian Jordan in black ink, featuring a stylized 'F' and 'J'.

Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

2 - POLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION  
23 - Direction Enfance et Famille  
232 - Service Petite Enfance  
PJ 2523C - SGJ

**CONVENTION D'OBJECTIFS - ANNEE 2024  
ASSOCIATION DU MULTI-ACCUEIL D'ILLZACH  
MULTI-ACCUEILS LA GRANDE OURSE ET LES PETITS PECHEURS DE LUNE  
- ILLZACH  
AVENANT n°01**

ENTRE :

**La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**, représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'agglomération du 09 décembre 2024,

ci-après désignée sous le terme " m2A ",

d'une part,

ET :

**L'association « Association du multi-accueil d'Illzach »**, domiciliée 1b rue Victor Hugo 68110 Illzach et inscrite au registre des associations du Tribunal Judiciaire de Mulhouse, représentée par son Président M. Amadou SOW,

ci-après désignée sous le terme « Association »,

d'autre part,

Inscrites dans une logique de partenariat.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

## **PREAMBULE**

Par convention d'objectifs en date du 19 février 2024, Mulhouse Alsace Agglomération et l'association ont défini les conditions dans lesquelles m2A apporte son soutien financier à l'association dans le cadre des activités petite enfance conduites par cette dernière pour l'année civile 2024.

## **ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention versée par m2A à l'association au titre de l'année 2024. Il prend en compte l'évolution de la capacité d'accueil pour le multi-accueil La Grande Ourse, à hauteur de + 60 835,00 € (cf budget de la structure)

## **ARTICLE II : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DU SOLDE**

Le montant de la subvention 2024 est porté de :

- **201 310,00 € à 262 145,00 € (+ 60 835,00 €) pour la Grande Ourse**

**Le dernier versement de la subvention 2024 sera donc de :**

- **84 895,40 € pour la Grande Ourse**
- **59 641,00 € pour les Petits Pêcheurs de Lune**

## **ARTICLE III : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en deux exemplaires à Mulhouse, le

Pour l'association Multi-accueil  
d'Illzach  
Le Président

Amadou SOW

Pour m2A  
Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

Josiane MEHLEN



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

2 - POLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION  
23 - Direction Enfance et Famille  
232 - Service Petite Enfance  
PJ 2523C - SGJ

**CONVENTION D'OBJECTIFS - ANNEE 2024  
ACCUEIL D'ENFANTS LES PETITS SOLEILS  
MULTI-ACCUEIL LES PETITS SOLEILS – MULHOUSE  
AVENANT n°01**

ENTRE :

**La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**, représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 09 décembre 2024,

ci-après désignée sous le terme " m2A ",

d'une part,

ET :

**L'association Accueil d'enfants Les Petits Soleils**, domiciliée 9 Grand Rue 68200 MULHOUSE et inscrite au registre des associations du Tribunal Judiciaire de Mulhouse, représentée par sa Présidente Mme Caroline CABUT- BAILLY,

ci-après désignée sous le terme « Association »,

d'autre part,

Inscrites dans une logique de partenariat.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

## **PREAMBULE**

Par convention d'objectifs en date du 19 février 2024, Mulhouse Alsace Agglomération et l'association ont défini les conditions dans lesquelles m2A apporte son soutien financier à l'association dans le cadre des activités petite enfance conduites par cette dernière pour l'année civile 2024.

## **ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention versée par m2A à l'association au titre de l'année 2024. Il prend en compte les besoins structurels pour la gestion du multi-accueil, à hauteur de + 15 000,00 € (cf budget de la structure)

## **ARTICLE II : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DU SOLDE**

Le montant de la subvention 2024 est porté de **281 180,00 € à 296 180,00 €**.  
**(+ 15 000,00 €)**

**Le dernier versement de la subvention 2024 sera donc de 71 236,00 €.**

## **ARTICLE III : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en deux exemplaires à Mulhouse, le

Pour l'association Accueil d'enfants  
Les Petits Soleils  
La Présidente

Pour m2A  
Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

Caroline CABUT-BAILLY

Josiane MEHLEN





MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

2 - POLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION  
23 - Direction Enfance et Famille  
232 - Service Petite Enfance  
PJ 2523C - SGJ

**CONVENTION D'OBJECTIFS - ANNEE 2024  
CSC LAVOISIER BRUSTLEIN  
MULTI-ACCUEILS LAVOISIER ET CAROLINE FRITZ – MULHOUSE  
Avenant n°01**

ENTRE :

**La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**, représentée par sa Vice-Présidente, déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du 09 décembre 2024,

ci-après désignée sous le terme " m2A ",

d'une part,

ET :

**Le Centre Socio-Culturel Lavoisier-Brustlein**, domicilié 59 allée Glück – CS22151 – 68060 MULHOUSE CEDEX et inscrit au registre des associations du Tribunal Judiciaire de MULHOUSE, représenté par son Président M. Diego CALABRO,

ci-après désigné sous le terme « CSC »,

d'autre part,

Inscrits dans une logique de partenariat.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

## **PREAMBULE**

Par convention d'objectifs en date du 19 février 2024, Mulhouse Alsace Agglomération et le CSC ont défini les conditions dans lesquelles m2A apporte son soutien financier au CSC dans le cadre des activités petite enfance conduites par ce dernier pour l'année civile 2024.

## **ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention versée par m2A au CSC au titre de l'année 2024.

Il prend en compte l'évolution de la capacité d'accueil pour le multi-accueil Lavoisier, à hauteur de + 64 000,00 € (cf budget de la structure)

## **ARTICLE II : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DU SOLDE**

Le montant de la subvention 2024 est porté de :

- **157 526,00 € à 221 526,00 € (+ 64 000,00 €) pour le multi accueil Lavoisier**

**Le dernier versement de la subvention 2024 sera donc de :**

- **95 505,20 € pour le multi accueil Lavoisier**
- **63 910,60 € pour le multi accueil Caroline FRITZ**

## **ARTICLE III : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en deux exemplaires à Mulhouse, le

Pour le CSC Lavoisier-Brustlein  
Le Président

Pour m2A  
Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

Diego CALABRO

Josiane MEHLEN